



Institut Français de la Mer

Paris, le 5 septembre 2012

Communiqué de presse Prix de l'Institut Français de la Mer (IFM)

Attribués depuis 2002, les Prix IFM « Jean Morin » et IFM « Avenir » distinguent des personnes dont l'action en faveur de la France maritime, ou de l'emploi maritime, ou encore d'une meilleure connaissance par nos concitoyens des enjeux maritimes, répond de plus aux exigeantes valeurs traditionnelles du monde maritime : humilité et solidarité, courage et endurance, simplicité et vérité, responsabilité.

Le jury des Prix de l'Institut Français de la Mer est composé de son président Didier Decoin, écrivain de Marine, secrétaire de l'Académie Goncourt, de Jacqueline Tabarly, de Gérard d'Aboville, de Jean-François Antin, inspecteur général de l'enseignement maritime, de Louis Balmond, professeur de droit à Nice, d'Yves Lagane, président de la Société nationale de sauvetage en mer, de Jean-Pierre Quéneudec, président de l'Académie de marine, de Bernard Rogel, chef d'état-major de la Marine et de Francis Vallat, Président d'honneur de l'IFM et président du Cluster maritime Français.

Il s'est réuni le 5 septembre dans le salon des Amiraux à l'invitation de l'amiral, chef d'état-major de la Marine.

Il a attribué le Prix « Jean Morin » de l'Institut Français de la Mer à Anne LE PAGE pour son action en faveur de l'emploi des marins, comme bénévole puis comme secrétaire générale et maintenant comme directrice de l'association La Touline. Grâce à son engagement, cette petite structure est devenue un outil incontournable de l'emploi maritime français ; elle a désormais des bureaux sur la façade Ouest et en Méditerranée, aptes à orienter les marins dans des systèmes de formation complexe ; elle s'est adaptée pour répondre aussi bien à des périodes de plein emploi que pour répondre aux conséquences douloureuses pour les familles de marins de crises sur l'emploi maritime. Elle permet aux navigateurs de tous niveaux de formation, de toutes spécialités, de tous secteurs maritimes et para-maritimes et de tous horizons, de trouver ou retrouver un embarquement ou un poste à terre et veille particulièrement sur les personnels d'exécution et titulaires de petits brevets, les plus vulnérables dans les périodes difficiles.

Le jury des Prix de l'Institut Français de la Mer a décidé, en l'absence de candidature correspondant à l'esprit recherché et en particulier à l'illustration – par une action ou un comportement exceptionnels - des valeurs dont la mer est traditionnellement porteuse, de ne pas attribuer cette année le prix IFM « Avenir ».